Partenariats

La famille et/ou le représentant légal sont partenaires de soins.

Avec leur accord, l'hôpital de jour travaille aussi en collaboration avec les partenaires suivants : Etablissements médico-sociaux (CMPP IME, SESSAD, ITEP), éducation nationale, ETADA, MDA, PEDIATRIE, associations de parents...

Les hôpitaux de jour du Pôle Santé Mentale Enfants et Adolescents dépendent du Centre Hospitalier de l'estran situé à Pontorson.



Service communication du CH de l'estran - février 2024

Nous contacter

Hôpital de jour adolescents 22 rue Eugène Béchet 50300 AVRANCHES

Téléphone: 02 33 79 41 41

hj. a do lescents. avranches @ ch-estran. fr

Horaires d'ouverture

9h00 à 16h30 du lundi au vendredi.

Périodes de fermeture

1 semaine sur chaque période de petites vacances scolaires et 2 semaines sur les congés d'été.

www.ch-estran.fr

Hôpital De Jour Adolescent



Hôpital de jour adolescents 22 rue Eugène Béchet 50300 AVRANCHES



02 33 79 41 41



hj.adolescents.avranches@ch-estran.fr



www.ch-estran.fr

▶L'hôpital de jour adolescent est une structure de soins destinée à accueillir des a dolescents présentant des troubles invalidants, et entravant la scolarisation et/ou la socialisation nécessitant des soins spécifiques et soutenus.

Cette prise en soins se déroule généralement sur des demi-journées ou journées complètes, une ou plusieurs fois par semaine en alternance avec la scolarité de l'enfant.

Si besoin, nous pouvons être amenés à travailler conjointement avec des établissements médicosociaux.

Le travail autour de l'enfant se fait en partenariat avec la famille, le milieu scolaire et le cas échéant les services sociaux.

Une équipe pluridisciplinaire

- Médecin
- -Cadre de santé
- Infirmier
- Educateur spécialisé
- ■Aide soignant
- Psychomotricien
- Psychologue
- Enseignant spécialisé
- Orthophoniste
- Assistante sociale
- Agent de service
- Secrétaire

La prise en soins

L'hôpital de jour accueille des adolescents de 11 ans à 18 ans.

La prise en soins débute par une période d'observation de 4 à 8 semaines au sein de l'hôpital de jour, à travers différentes activités proposées pour découvrir l'adolescent adressé.

Après cette période d'observation, un entretien avec le professionnel référent et le médecin sera proposé pour élaborer ensemble un projet personnalisé de soins (PPS). Il vise à améliorer le développement de l'adolescent sur différents aspects (cognitif, sensoriel, relationnel, émotionnel, corporel, langagier et social)

Avec ce PPS, l'adolescent pourra bénéficier sur des temps séquentiels, d'une prise(s) en soins individuelle(s) ou en groupe, avec possibilité de repas thérapeutiques et de suivis spécifiques (psychothérapie, psychomotricité, orthophonie).

Les transports sont assurés par les familles ou les compagnies de taxis (sur prescription médicale).

Les modalités d'admission

La demande de prise en soins émane uniquement des parents et /ou de(s) représentant(s) légal (aux) de l'enfant.

L'autorisation de soins signée des deux parents et/ ou des représentants légaux sera systématiquement demandée avant le début des soins.

L'orientation vers l'HDJEA pourra être recommandée par le médecin référent des structures suivantes :

- CMPEA (Centre-Médico-Psychologique Enfant et Adolescent)
- Médecin traitant
- CMPP (Centre Médico-Psycho-Pédagogique)
- Pédiatrie
- Médecins scolaires
- Autres structures médico-sociales et sera validée au cours d'une consultation avec le médecin référent de l'hôpital de jour en présence des parents et de l'adolescent.

Les modalités de sortie

En accord avec le médecin référent et l'équipe pluridisciplinaire, un bilan sera réalisé avec la famille et/ ou le représentant légal en vue de l'arrêt de la prise en soins et de l'organisation du relais.